



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES FÉDÉRALES ENTREPRISE DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE GOLF

ffgolf®
entreprise

Ce règlement ainsi que les règlements particuliers de chaque épreuve complètent les règlements généraux des épreuves fédérales, par équipes ou individuelles.

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 Pour les Associations

- Les épreuves sont ouvertes aux Associations d'Entreprise, Sections Territoriales d'entreprise et Comités d'Entreprise de la ligue Nouvelle-Aquitaine
- Être à jour des redevances fédérales, Ligue et Comité Départemental
- Les inscriptions aux compétitions se feront par l'extranet ffgolf <http://xnet.ffgolf.org> pour toutes les épreuves :
 - Championnat régional par équipe
 - Coupe de France (qualifications et finale régionale)
 - Championnat régional individuel (qualification championnat fédéral)
 - Championnat Pitch & Putt (qualification et finale régionale)

1-2 Pour les équipiers :

a) Répondre :

Aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, et aux conditions précisées dans les Règlements particuliers de chaque épreuve, et figurer sur la fiche de composition d'équipe.

b) Être membre et licenciés de l'association qu'ils représentent

- Être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.

Rappel de la règle générale : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, soit titulaire d'une convention pré-retraite. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

- Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie par mail à la Commission Entreprise de la Ligue au plus tard la veille de chaque compétition
- L'attestation employeur sera valable pour toutes les épreuves régionales par équipes de l'année, la signature par le capitaine de la fiche de composition d'équipe attestera que le statut de chaque joueur n'a pas évolué entre l'envoi et le 1er jour de l'épreuve



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES FÉDÉRALES ENTREPRISE DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE GOLF

ffgolf®
entreprise

c) Être titulaire à la date limite d'inscription des équipiers

- D'une licence dans un Club avec terrain, ou dans l'A.S. entreprise, comité d'entreprise ou section et territoriale d'entreprise qu'ils représentent, lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise.

Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet, **les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.**

- Du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.

2 – INSCRIPTIONS et ENGAGEMENTS

2.1 – Inscriptions

- Les inscriptions se font exclusivement sur l'extranet ffgolf <http://xnet.ffgolf.org> (aucune inscription par courrier, téléphone, mail, ne sera retenue)
- Les Dates Limites d'Inscription aux compétitions par équipes et les dates de Clôture (date à partir de laquelle il n'est plus possible de modifier la feuille de composition d'équipe) sont définies pour chaque épreuve dans le calendrier publié sur le site de la ligue et reprises dans les règlements particulier de chaque épreuve.
- En règle générale
 - La DLI (Date Limite d'inscription des équipes) est fixée à un mois avant le premier jour de la compétition pour l'équipe
 - La Date de Clôture (date à partir de laquelle il n'est plus possible de modifier la feuille de composition d'équipe) est fixée à neuf jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
 - Aucune inscription d'équipes ou de joueurs ne sera prise après ces dates.
- Dans chaque équipe il est possible d'inscrire le double d'équipiers nécessaires : Dix équipiers pour une équipe de cinq, huit pour une équipe de quatre, ceci pour pallier à des défections de dernière minute, seuls les équipiers inscrits pourront jouer.

2.2 - Engagements

- Les droits d'inscription sont payables par virement au plus tard 14 jours avant la compétition.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES FÉDÉRALES ENTREPRISE DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE GOLF

ffgolf®
entreprise

- Les droits d'engagement de tout club déclarant forfait après la date de clôture des équipiers resteront acquis à la Ligue.

Qualification Championnat France Pitch & Putt

Qualification Zone géographique	50 € par équipe
Finale Régionale	100 € par équipe

Coupe de France

Qualification Zone géographique	220 € par équipe (pour les 2 tours)
Finale Régionale	220 € par équipe

Championnat Régional par équipe	220 € par équipe
Championnat Régional individuel	60 € par joueur

3 – ORGANISATION DES COMPETITIONS

3.1 - Départs des compétitions :

- Les départs seront communiqués par la ligue ou disponibles sur le site de la ligue au plus tard le jeudi précédent la compétition à 14 heures.
- Pour les compétitions par équipe les départs se feront par vague (et non nominativement)
- Pour les compétitions individuelles voir le règlement particulier de l'épreuve.

3.2 - Journée d'entraînement :

- Uniquement pour les épreuves : Finale Régionale Coupe de France, Championnat Régional entreprise par équipes, championnat régional individuel d'entreprise et finale régionale P&P
- La réservation des départs de la journée d'entraînement par les Clubs participants doit se faire directement auprès du club qui reçoit la compétition.

3.3 - Cas des ASE avec 2 équipes (ou plus) inscrites :

- Un équipier ne pourra jouer que dans une seule équipe, tout joueur inscrit sur les listes des équipiers potentiels de plusieurs équipes peut jouer pour n'importe quelle équipe de son AS où il figure ; seuls les joueurs n'ayant pas encore joué ont le choix de l'équipe dans laquelle ils joueront. L'appartenance à l'équipe (1 ou 2) sera définitive à la remise de la carte de score. En aucun cas un joueur n'apparaissant pas sur la liste des équipiers potentiels d'une équipe ne pourra jouer pour cette équipe.
- Lors des tours suivants : Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut plus en changer.
- L'infraction à cette règle entraîne la disqualification de l'équipe.

4.4 - Comité de l'épreuve constitué par :

- Les arbitres de l'épreuve, un représentant non joueur de la commission du golf entreprise de la Ligue Nouvelle Aquitaine, un représentant du golf



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES FÉDÉRALES ENTREPRISE DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE GOLF

ffgolf®
entreprise

4.5 - Réunion des capitaines

Uniquement pour les épreuves « Coupe de France Finale Régionale » et « Championnat régional par équipes »

- La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire.
- La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification.
- En cas d'impossibilité de présence du capitaine, l'ASE a la possibilité de se faire représenter, ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine, cette demande doit être formulée par mail à la Ligue contact@ligolfna.com avec copie au délégué entreprise bbonnet33@gmail.com ce mail doit préciser le nom de l'ASE absente à la réunion, nom et prénom ainsi que les coordonnées (mail et tel) de la personne qui représentera l'ASE à la réunion des capitaines.
- Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

4.6 - Résultat – remise des prix :

Pour l'ensemble des compétitions, les résultats officiels et définitifs sont proclamés le soir de la compétition. Cocktail et trophées à la charge de la ligue.

5 – TENUES VESTIMENTAIRES

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant les épreuves et les remises des prix.